

ASTREE-EUROP ASSIASTANCE

Vous envisagez d'entreprendre un voyage à l'étranger pour agrément ou pour affaires. Cependant, en cas de maladie ou d'accident qui surviennent à l'étranger vous n'avez aucune couverture.

Grâce à notre contrat **ASTREE-EUROP ASSIASTANCE** nous sommes en mesure de vous apporter le meilleur secours, en cas de maladie ou d'accident survenant à l'étranger.

Le contrat **ASTREE-EUROP ASSIASTANCE** vous procure :

- Une couverture des frais médicaux consécutifs à un accident ou une maladie survenant au cours de votre voyage ;
- Une assistance médicale comprenant le rapatriement ou l'acheminement vers un centre hospitalier spécialisé ;
- Une prise en charge des frais de déplacement d'un proche parent pour se rendre au chevet du malade ou du blessé hospitalisé pendant plus de 7 jours (48 H pour votre enfant) et les frais de séjour sont pris en charge.

L'abonnement **ASTREE-EUROP ASSIASTANCE** vous permet aujourd'hui de bénéficier des prestations du Réseau Mondial d'Europ Assistance dans 189 pays du monde 24h/24.